



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
*Municipalité*

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 15/2012**

le 31 octobre 2012

**Concerne :**

Budget 2013 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

**1. OBJET DU PREAVIS**

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour approbation le budget 2013 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

**2. LA CIEHL**

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1er janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Elle est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget de la CIEHL sont soumis au contrôle de l'Etat.

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Jusqu'en 1992, celles-ci ont versé le montant minimum prévu par la convention, soit Fr. 5.- par habitant. Dès 1992, elles ont décidé d'augmenter leur contribution à Fr. 7.50. Dès 1995, compte tenu des difficultés financières rencontrées par certaines communes, la contribution a été rétablie à Fr. 5.- par habitant.

Rappelons que les communes partenaires ont fixé la procédure suivante pour l'utilisation du fonds :

- ⇒ Demande d'une ou de plusieurs communes maîtres d'œuvre, adressée par leur municipalité au Conseil administratif de la CIEHL;
- ⇒ Examen par le Conseil administratif et proposition aux municipalités;

- ⇒ Reconnaissance unanime, par les conseils communaux, du caractère d'intérêt public régional d'un projet, qui emporte leur accord sur le principe du subventionnement par la CIEHL;
- ⇒ Fixation, par les municipalités, du montant et des modalités d'une subvention de la CIEHL.

Initialement, la CIEHL avait pour but de constituer un fonds suffisant pour participer valablement au financement d'installations et d'équipements d'intérêt public régional.

Suite à l'adoption par tous les conseils communaux et à sa ratification par le Conseil d'Etat le 5 mars 1997 du préavis concernant la modification de la convention afin d'en élargir le but, son application a été étendue à tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, équipements et installations).

### **3. BUDGET 2013**

Le budget 2013 de la CIEHL prévoit une contribution des communes à hauteur de Fr. 5.- par habitant. Le montant des revenus s'élève par conséquent à Fr. 377'765.-, auxquels s'ajoutent Fr. 1'000.- d'intérêts.

Concernant les charges, un montant total de Fr. 508'100.- est porté au budget 2013, détaillé ci-après pour les projet / étude suivants :

- une réserve d'un montant de Fr. 150'000.-, pour la suite du projet d'agglomération "transports et urbanisation" Rivelac<sup>1</sup>;
- un montant de Fr. 350'000.-, correspondant à 12 mois sur les 18 mois prévus pour l'étude d'opportunité / faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera;

A ces frais s'ajoutent les frais bancaires pour un montant de Fr. 100.-, ainsi que les frais de gestion et d'administration de la CIEHL pour un montant de Fr. 8'000.-.

#### Suite de l'étude du projet d'agglomération transports / urbanisation Rivelac (PA T/U Rivelac)

Rappelons que les démarches entreprises depuis 2007 ont été présentées régulièrement de manière synthétique dans les préavis sur les budgets et les rapports d'activités de la CIEHL. D'autres canaux d'information ont également été activés, tels qu'un bulletin d'information spécifique sur la pré-étude du PA T/U Rivelac (avril 2010), les rapports d'activités du SAI, une information-communication (août 2011) et le site internet du SAI ([www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch)) mis régulièrement à jour.

Le rapport final du PA T/U Rivelac a été signé par les exécutifs des 15 communes concernées et les Conseils d'Etats vaudois et fribourgeois fin décembre 2011. Une séance d'information destinée principalement aux législatifs des communes et aux associations a eu lieu au préalable, organisée par le Canton de VD. Ledit rapport a été transmis à la Confédération dans le délai requis.

Une consultation publique a été lancée de mi-février à mi-mars 2012, qui a fait l'objet de vingt remarques issues de particuliers, milieux associatifs, partis politiques, propriétaires fonciers pour

---

<sup>1</sup> Pour mémoire, le projet d'agglomération est un instrument de planification lancé par la Confédération dès 2003, ayant pour but de coordonner des thèmes transversaux tels que l'urbanisation et les transports, l'économie et le social. Dans le cadre des projets d'agglomération "transports et urbanisation", il est possible, sous réserve de diverses exigences, de bénéficier de contributions fédérales provenant du fonds d'infrastructure pour les routes nationales et le trafic d'agglomération.



## **Préavis municipal N° 15/2012 du 31 octobre 2012**

---

l'essentiel. Les réponses ont été transmises à la Confédération ainsi qu'aux auteurs des remarques mi-juillet 2012.

En parallèle, les organes du PA T/U se sont centrés sur la préparation de la phase de mise en œuvre du projet, dans l'attente du préavis de la Confédération sur le rapport final, attendu pour le printemps 2013. A ce stade des réflexions, il ressort que le pilotage du PA T/U nécessite l'octroi d'un mandat de coordination générale du projet, dont le cahier des charges est en phase de réflexion. En outre, il a été admis de travailler par secteur géographique (Riviera / Veveyse fribourgeoise / Haut-Lac). La Riviera, principalement par le biais de la CORAT, doit également évaluer la nécessité d'un appui technique, au vu de la quantité et de la complexité des tâches qui l'attendent dans le cadre dudit PA.

Un montant de Fr. 150'000.- est inscrit au budget de la CIEHL, en vue de la participation de la Riviera à la phase de préparation à la mise en œuvre.

*Une information/communication spécifique sera rédigée à l'attention des dix conseils communaux dès que des éléments concrets seront définis.*

### Etude d'opportunité / de faisabilité de fusion(s) et/ou gouvernance régionale

Un bref historique des démarches effectuées jusqu'en 2011 a été fourni dans les rapports d'activités 2009 à 2011 de la CIEHL.

En outre, un préavis spécifique relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'un financement par la CIEHL d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera a été déposé en juin 2012 dans les dix conseils communaux.

Toutes les démarches entreprises depuis 2011 ont été présentées dans le cadre du préavis susmentionné, ainsi que les principaux éléments portant sur l'appréhension du mandat par l'équipe pluridisciplinaire retenue pour le conduire. Ils ont également été présentés lors de la séance d'information aux conseillers communaux qui a eu lieu le 28 août 2012.

Le montant de Fr. 350'000.- inscrit au budget 2013 de la CIEHL a été défini au prorata des dix-huit mois d'étude prévus, pour un total s'élevant à Fr. 516'672.-. Le démarrage de l'étude est toutefois conditionné à l'adoption unanime dudit préavis par les dix conseils communaux concernés.

### Rénovation de la salle del Castillo

La Municipalité de Vevey a déposé un préavis municipal en décembre 2011 auprès de son conseil communal, portant sur un crédit d'ouvrage pour financer notamment la restauration et la transformation de la salle del Castillo, pour un montant de près de Fr. 17 millions. Le préavis fait suite à un concours de projet lancé en 2009, portant sur un concept d'aménagement global des Jardins du Rivage et de la salle del Castillo. Le Conseil communal de Vevey a adopté le préavis susmentionné en février 2012.

La Municipalité de Vevey a transmis un dossier de demande de soutien auprès de la CIEHL pour un montant de Fr. 300'000.- en avril 2012. Tant le CA de la CIEHL que les municipalités ont reconnu l'intérêt public régional de la restauration et transformation de la salle del Castillo et admis le soutien de la CIEHL à hauteur de Fr. 300'000.-.

*Un préavis spécifique de la CIEHL sera rédigé à l'attention des dix conseils communaux pour décision durant le 1<sup>er</sup> semestre 2013 et, en cas d'acceptation des conseils, un montant de Fr. 300'000.- sera porté au budget 2014.*



## **Préavis municipal N° 15/2012 du 31 octobre 2012**

---

### Espace régional des Pléiades

Comme pour le point précédent, un bref historique de ce projet a été présenté dans le rapport d'activités 2011 de la CIEHL.

Le projet d'Espace régional des Pléiades présenté au CA a été reconnu d'intérêt public régional en septembre 2010. Le CA a consulté les municipalités sur le principe et le montant d'un soutien de Fr. 600'000.-, qu'elles ont toutes accepté, l'une d'elles conditionnant toutefois son accord à l'obtention de précisions complémentaires.

En l'absence de nouveaux éléments présentés au CA de la CIEHL et l'ouverture de l'espace régional des Pléiades étant prévue pour 2014, aucun montant n'est porté au budget 2013 de la CIEHL.

Au vu des éléments présentés ci-dessus, et pour autant que le préavis spécifique relatif à étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera soit accepté par les conseils communaux, le capital prévisible à fin 2013 est estimé à Fr. 1'920'665.-.

Enfin relevons qu'au vu des projets d'investissements d'ores et déjà prévus / annoncés par plusieurs communes de la Riviera, le CA a décidé d'entamer une réflexion budgétaire pour les prochaines années.

## **4. CONCLUSIONS**

Nous vous prions par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz

- vu le préavis municipal N° 15/2012 du 31 octobre 2012 ;
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide :**

- d'adopter le budget 2013 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ  
Le syndic : Le secrétaire :



Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Annexe : budget 2013

Adopté par la Municipalité le 8 octobre 2012



**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS  
DU HAUT-LEMAN (CIEHL)**

**BUDGET 2013**

<b>REVENUS</b>		
Participation des communes membres (fr. 5.-- par habitant)		
- Blonay	<i>nb d'hab.</i>	5'891
- Chardonne		2'741
- Corseaux		2'146
- Corsier-sur-Vevey		3'294
- Jongny		1'461
- Montreux		25'141
- Saint-Léger-La Chiésaz		4'979
- La Tour-de-Peilz		10'768
- Vevey		18'315
- Veytaux		817
(état au 31.12.2011)	<hr/>	<hr/>
	75'553	377'765
Intérêts sur placements et comptes d'épargne		1'000
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>378'765</b>

<b>CHARGES</b>	
Suite étude projet d'agglomération "transports-urbanisation" (provision)	150'000
Etude d'opportunité / faisabilité fusion(s) / gouvernance régionale *	350'000
Frais bancaires	100
Frais d'administration de la CIEHL	8'000
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>508'100</b>

<b>Résultat prévisible de l'exercice</b>	<b>-129'335</b>
--	-----------------

<b>CAPITAL</b>	
<b>Capital prévisible au 1.1.2013</b>	<b>2'050'000</b>
<b>Excédent de charges de l'exercice 2013</b>	<b>-129'335</b>
<b>Capital prévisible au 31.12.2013</b>	<b>1'920'665</b>

\* sous réserve de l'adoption du préavis y relatif qui sera présenté aux conseils communaux